

Des lois différentes pour chaque communauté



En France, il existe des lois pour une communauté et d'autres lois pour une autre. Je précise que mon propos n'est pas de diaboliser ni même de critiquer une quelconque croyance, ou non-croyance. En matière de métaphysique, la tolérance doit être de rigueur. Il n'est que d'étudier quelque peu l'Histoire pour en être convaincu. Cela dit, la tolérance ne peut pas être à sens unique. Si nous nous montrons tolérants face à des croyances, il doit nécessairement en être de même à notre rencontre. Est-ce tolérant que de menacer de mort un charcutier s'il continue d'exercer son activité, à savoir vendre du cochon ? Chacun doit être libre de respecter les us et coutumes d'une religion, mais personne n'a le droit d'imposer

aux autres les règles qu'il suit lui-même.

Mon propos est de mettre en lumière, si toutefois il en était besoin, les contradictions par trop évidentes d'une succession de gouvernements qui, pour des raisons vraisemblablement bassement électorales, n'ont pas hésité à sacrifier leur nation. Et cela continue allègrement sans la moindre pudeur.

Une sévérité, ou du moins une rigueur extrême est appliquée pour la communauté inférieure, c'est-à-dire les Français de souche, catholiques, protestants, bouddhistes ou athées. Les gens qui constituent cette « population » sont ce qu'il est convenu de qualifier des « cochons de payeurs ». Ces personnes travaillent, votent, payent des impôts, des contraventions, des taxes diverses, sont calmes, inoffensifs, bien dressés, habitués à courber l'échine et à se résigner. En d'autres termes, ils sont vulnérables. Et lorsque leur vient l'idée saugrenue de réclamer des droits ou d'exprimer leur mécontentement, les forces de l'ordre interviennent de façon musclée. Dernièrement, des pompiers, puis des infirmières, se sont fait remettre au pas à grands coups de matraques, de pieds, de poings et autres marques d'affection citoyenne. Il faut dire que ces corps de métier que sont les infirmières ou les sapeurs-pompiers sont la lie de la société. Ils ne servent à rien car au fond, soigner des gens et en sauver d'autres ne mérite aucune considération particulière selon le pouvoir en place.

En revanche, une grande indulgence est de mise pour la communauté musulmane. Bien qu'il existe dans cette communauté des personnes qui ressemblent à s'y méprendre à la communauté citée plus haut, ou du moins qui s'y intègrent ou s'y sont déjà intégrés, il y en a d'autres qui, par contre, ont réussi à mettre à genoux les autorités. Ils ne payent pas d'impôts, ni de contraventions, ni de taxes diverses puisqu'ils volent ou « empruntent » plus qu'ils n'achètent. Ainsi, les lois de confinement actuellement en vigueur ne s'appliquent pas à cette communauté. Il y a le ramadan, et il convient de

respecter ce rituel religieux au mépris des réglementations qui s'adressent aux non musulmans. La police a reçu des ordres à cette occasion et malheur au policier qui voudrait appliquer les mêmes lois que pour la communauté non musulmane.

Sans aller jusqu'aux dispositions prises pour le ramadan, de véritables guérillas ont lieu dans les banlieues. Ordre de ne pas intervenir.

Le message est donc d'une absolue clarté : la communauté musulmane, en France, est une espèce protégée. Malheur à ceux qui tenteraient d'obtenir les mêmes privilèges.

Je sais que dans cet inqualifiable borbier qu'est devenue la France, on ne peut rien dire sans être aussitôt taxé de facho, de nazi, d'ennemi public, mais je précise, afin d'éviter de subir des torrents d'injures de la part des élites bien-pensantes, que je ne fais que dépeindre la triste et dangereuse réalité qui enfonce la France dans les sombres marécages de l'injustice et de l'absurdité.

Christian Gerber